

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodaté
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	01-PETR_2026
Date de mise en ligne :	Le mercredi 08 juillet 2026 à 12:30:01
Date de clôture :	Le vendredi 28 août 2026 à 12:00:00
Titre :	Étude du modèle économique et de la gouvernance des Grandes Échappées Vosgiennes (GEV)
Descriptif :	Réalisation d'une étude stratégique, économique et organisationnelle visant à analyser la pertinence de l'itinérance comme modèle touristique, définir un modèle économique soutenable, identifier une gouvernance adaptée et proposer une feuille de route opérationnelle pour le développement des Grandes Échappées Vosgiennes.

Lieu d'exécution : territoire du PETR du Pays de la Déodaté

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 2 Posée le 05/08/2026 à 14:30:30

Bonjour;

Phase 3 : Quel niveau de comparaison est-il attendu au niveau des structures, un tableau comparatif mettant en exergue les avantages et inconvénients de chaque modèle ?

Ateliers de la Phase 5 : Les ateliers de concertation prévus dans cette phase seront thématiques ou localisés par EPCI ?

Suivi et évaluation (Phase 7) : Sur quelle échelle de temps (combien d'années) la méthodologie d'évaluation et les outils de suivi de la fréquentation et des retombées économiques doivent-ils être calibrés ?

Cordialement,

Répondue le 14/08/2026 à 18:07:00

Question :

Quel niveau de comparaison est-il attendu au niveau des structures, un tableau comparatif mettant en exergue les avantages et inconvénients de chaque modèle ?

Réponse :

Oui. Il est attendu a minima un comparatif structuré des différents scénarios de portage et de gouvernance envisageables pour les Grandes Échappées Vosgiennes.

Cette analyse devra dépasser une simple présentation des avantages et inconvénients de chaque modèle et permettre d'éclairer la prise de décision. Elle devra notamment prendre en compte :

- les implications organisationnelles et juridiques ;
- les capacités de chaque modèle à assurer une gouvernance efficace et partagée ;
- les modalités de financement mobilisables ;
- les conditions de pérennisation économique de l'offre ;
- la capacité à coordonner les acteurs du territoire ;
- les besoins en ingénierie et en animation ;
- le niveau d'engagement attendu des partenaires ;
- les perspectives de développement et de montée en puissance des GEV.

L'objectif est d'aboutir à une analyse argumentée permettant d'identifier le ou les modèles les plus adaptés aux ambitions de développement des GEV à moyen et long terme.

Question :

Les ateliers de concertation prévus dans cette phase seront-ils thématiques ou localisés par EPCI ?

Réponse :

Le PETR n'a pas arrêté à ce stade un format imposé et laisse au bureau d'études la possibilité de proposer le dispositif lui paraissant le plus pertinent au regard des enjeux identifiés lors des phases précédentes.

Toutefois, au regard des objectifs de la mission, une approche thématique semble a priori plus adaptée afin de favoriser une réflexion collective sur les enjeux communs à l'ensemble du réseau des GEV, notamment :

- l'évolution de l'offre et de l'expérience client ;
- le modèle économique ;
- la gouvernance et la répartition des rôles ;
- les services et équipements ;
- la promotion et la commercialisation.

Le bureau d'études pourra néanmoins proposer une combinaison d'approches thématiques et territoriales s'il estime qu'elle permet une meilleure appropriation des propositions par les acteurs concernés.

L'objectif recherché est avant tout de construire une vision partagée du devenir des Grandes Échappées Vosgiennes et des conditions de leur développement durable.

Question :

Sur quelle échelle de temps (combien d'années) la méthodologie d'évaluation et les outils de suivi de la fréquentation et des retombées économiques doivent-ils être calibrés ?

Réponse :

La méthodologie proposée devra être conçue comme un outil de pilotage pérenne permettant d'accompagner la montée en puissance progressive des Grandes Échappées Vosgiennes.

À ce titre, il est attendu que les indicateurs, outils et modalités de collecte puissent être mobilisés sur une période minimale de 5 ans, avec la possibilité d'un suivi prolongé dans le temps sans nécessité de réingénierie importante du dispositif.

L'objectif est de disposer d'un outil simple, robuste et reproductible permettant :

- de mesurer l'évolution de la fréquentation ;*
- d'apprécier l'évolution des retombées économiques ;*
- d'évaluer l'efficacité des actions engagées ;*
- d'alimenter les décisions stratégiques des partenaires ;*
- de justifier les investissements publics consacrés au développement des GEV.*

Une attention particulière devra être portée à la facilité de mise en œuvre du dispositif et à son adéquation avec les moyens humains et financiers susceptibles d'être mobilisés par la future structure porteuse.

Question n° 1

Posée le 31/07/2026 à 15:06:28

Le PETR peut-il communiquer, avant la remise des offres, les ressources mobilisables mentionnées au § 4.3 du CCTP (rapports d'activité des Offices de Tourisme, SADI, stratégies des EPCI, matrices de fréquentation et de retombées économiques) ?

Le CCTP mentionne un événement partenaires à l'issue de la phase 1 (§ 5) et un événement partenaires préalable aux entretiens en phase 2. S'agit-il d'un événement unique ou de deux événements distincts ? Le PETR peut-il préciser le format attendu (durée, nombre de participants) et la répartition de la logistique (salle, invitations, restauration) ? Pourriez-vous préciser la répartition attendue entre visioconférence et réunions sur site pour les trois COPIL et le COTECH ? Quelles instances souhaitez-vous impérativement en présentiel ?

Le PETR a-t-il une attente en termes de nombre d'entretiens qualitatifs à conduire en phase 2, ou laisse-t-il le candidat proposer ce dimensionnement ?

Ces entretiens peuvent-ils être lancés dès la phase 1 ?

La mission objet du marché porte sur une étude stratégique, économique et organisationnelle. La phase 4 prévoit un comparatif de structures porteuses intégrant leurs implications juridiques, à titre d'analyse. Le PETR confirme-t-il que ces prestations d'analyse juridique, accessoires à la mission économique et stratégique principale, n'imposent pas la présence d'un professionnel du droit au sens de la loi du 31 décembre 1971 au sein du groupement candidat ?

Afin de bien cerner la structure de coûts actuelle du réseau, le PETR peut-il préciser comment sont aujourd'hui assurés l'entretien des sentiers et le balisage (portage par les EPCI, les associations de randonnée, des prestataires, etc. ?), et si des données de coûts correspondantes pourront être mises à disposition dans le cadre de la mission ?

Répondue le 31/07/2026 à 16:43:12

Le PETR peut-il communiquer, avant la remise des offres, les ressources mobilisables mentionnées au § 4.3 du CCTP (rapports d'activité des Offices de Tourisme, SADI, stratégies des EPCI, matrices de fréquentation et de retombées économiques) ?

Les documents et données disponibles seront mis à disposition du titulaire lors du démarrage de la mission.

Le PETR dispose d'un ensemble de ressources permettant d'alimenter le diagnostic territorial, touristique et économique des Grandes Échappées Vosgiennes. Ces éléments ont vocation à constituer une base de travail pour l'analyse, mais ne dispensent pas le bureau d'études d'exercer son expertise critique et de compléter, si nécessaire, la collecte d'informations afin de répondre aux objectifs de repositionnement stratégique, de structuration de l'offre et de recherche d'un modèle économique pérenne.

Par ailleurs, les candidats sont invités à consulter les ressources mises à disposition sur l'espace professionnel de la destination Déodat : <https://deodat.com/professionnels/>

Le CCTP mentionne un événement partenaires à l'issue de la phase 1 (§ 5) et un événement partenaires préalable aux entretiens en phase 2. S'agit-il d'un événement unique ou de deux événements distincts ? Le PETR peut-il préciser le format attendu (durée, nombre de participants) et la répartition de la logistique (salle, invitations, restauration) ? Il s'agit bien d'un seul et même événement.

Cet événement constitue une étape importante de la mission puisqu'il vise à partager les premiers constats, à mobiliser les acteurs concernés et à favoriser leur implication dans les réflexions relatives à l'avenir des Grandes Échappées Vosgiennes.

Le PETR assurera l'ensemble de l'organisation logistique (lieu, invitations, gestion des inscriptions et aspects matériels). Le bureau d'études aura en charge la préparation des contenus, la conception de la méthode d'animation et l'animation de la séquence.

À ce stade, un format d'une demi-journée est privilégié. Toutefois, le PETR reste ouvert à toute proposition argumentée permettant de favoriser la mobilisation des partenaires et la qualité des échanges.

Pourriez-vous préciser la répartition attendue entre visioconférence et réunions sur site pour les trois COPIL et le COTECH ? Quelles instances souhaitez-vous impérativement en présentiel ?

Compte tenu des enjeux de mobilisation des partenaires et de validation collective des orientations stratégiques, le PETR souhaite que les trois COPIL ainsi que l'événement partenaires soient organisés en présentiel.

Concernant les COTECH ainsi que les temps de travail intermédiaires, le recours à la visioconférence est tout à fait envisageable afin d'optimiser les conditions de réalisation de la mission.

Le bureau d'études pourra toutefois proposer toute organisation qu'il jugera pertinente à condition qu'elle garantisse la qualité des échanges, la bonne appropriation des résultats et l'implication des partenaires clés dans la définition des futurs scénarios de développement des GEV.

Le PETR a-t-il une attente en termes de nombre d'entretiens qualitatifs à conduire en phase 2, ou laisse-t-il le candidat proposer ce dimensionnement ?

À titre indicatif, le PETR estime qu'une dizaine d'entretiens constitue une base de travail cohérente au regard du périmètre de la mission.

Ce volume pourra néanmoins être ajusté sur proposition du bureau d'études en fonction des besoins identifiés, des enjeux révélés par le diagnostic et de la pertinence des acteurs à associer à la réflexion.

L'objectif est avant tout de garantir une vision représentative des différentes parties prenantes impliquées dans le fonctionnement actuel des GEV et dans leur développement futur (collectivités, offices de tourisme, hébergeurs, acteurs de pleine nature, gestionnaires d'itinéraires, etc.).

Les entretiens pourront être réalisés à distance lorsque cela sera pertinent.

Ces entretiens peuvent-ils être lancés dès la phase 1 ?

Oui.

Le PETR est favorable à une certaine souplesse dans l'organisation de la mission dès lors que celle-ci permet d'optimiser le déroulement de l'étude et d'enrichir le diagnostic.

Le bureau d'études pourra ainsi engager certains entretiens dès la phase 1 afin d'alimenter les premières analyses et d'identifier rapidement les principaux enjeux, opportunités et points de vigilance relatifs au devenir des Grandes Échappées Vosgiennes.

La mission objet du marché porte sur une étude stratégique, économique et organisationnelle. La phase 4 prévoit un comparatif de structures porteuses intégrant leurs implications juridiques, à titre d'analyse. Le PETR confirme-t-il que ces prestations d'analyse juridique, accessoires à la mission économique et stratégique principale, n'imposent pas la présence d'un professionnel du droit au sens de la loi du 31 décembre 1971 au sein du groupement candidat ?

Oui.

Les attendus de la mission relèvent principalement d'une analyse stratégique, organisationnelle, économique et de gouvernance.

Les éléments juridiques attendus dans le cadre de la phase 4 visent essentiellement à apprécier les conséquences et les conditions de mise en œuvre des différents scénarios de portage et de gestion des GEV. Ils n'ont pas vocation à constituer une consultation juridique au sens de la loi du 31 décembre 1971.

La présence d'un professionnel du droit au sein du groupement n'est donc pas exigée. Toutefois, les candidats demeurent libres de mobiliser les compétences qu'ils jugent utiles pour sécuriser leurs analyses et recommandations.

Afin de bien cerner la structure de coûts actuelle du réseau, le PETR peut-il préciser comment sont aujourd'hui assurés l'entretien des sentiers et le balisage (portage par les EPCI, les associations de randonnée, des prestataires, etc. ?), et si des données de coûts correspondantes pourront être mises à disposition dans le cadre de la mission ?

Le balisage et le suivi des itinéraires sont actuellement assurés par les associations de randonnée partenaires, le Club Vosgien et la FFRandonnée.

Cette organisation repose sur une forte implication associative qui constitue aujourd'hui un élément structurant du modèle de fonctionnement des GEV. Les associations concernées bénéficient d'un soutien financier du PETR en contrepartie de cette mission.

À compter de 2027, le financement de cet accompagnement a vocation à être repris par les EPCI concernés.

Les données financières disponibles relatives à ces prestations ainsi qu'aux autres postes de dépenses liés à la gestion des GEV seront mises à disposition du titulaire au démarrage de l'étude.

L'un des enjeux de la mission sera précisément d'analyser la soutenabilité et la robustesse de ce modèle d'organisation au regard des perspectives de développement, de fréquentation et de pérennisation économique des Grandes Échappées Vosgiennes.